

***Procès-verbal du Conseil municipal
de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Le 21 décembre 2010

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 21 décembre 2010, à 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinél.

Sont également présents :

Monsieur Pierre R. Charron, CA, MBA, directeur général et trésorier ;
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, GMA, greffière et directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Georges Dinél ouvre la séance à 19h00.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Adoption du règlement numéro 172-2010 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2011 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que pour les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2011 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;
2. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2011-2012-2013 ;
3. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2011; et
4. Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le Maire, Georges Dinél, fait une brève allocution en guise d'introduction à l'adoption du budget 2011 de la Ville de Brownsburg-Chatham

Ensuite, le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron, fait une présentation « *Power point* » résumant les grandes lignes du prochain budget à être adopté ainsi que les projets inclus dans le programme triennal d'immobilisations.

09-12-513

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2010 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011 ET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR CERTAINS IMMEUBLES POUR L'ANNÉE 2011 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 29 de l'article 244 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies au paragraphe 30 de l'article 244 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en plusieurs versements ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 008-01-2003 prévoit le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements si le total des taxes foncières et de compensations municipales est égal ou supérieur à 300\$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal peut, par règlement, créer des réserves financières au profit de l'ensemble du territoire de la Ville à des fins déterminées pour le financement de dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prévoit, pour l'année 2011, des revenus et des dépenses, au montant de 10 466 975\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné conformément à la *Loi* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation a été donné conformément à la *Loi* ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en collaboration avec les

directeurs de services, a préparé un budget qui a fait l'objet d'étude par un comité comprenant tous les membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller André McNicoll à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la lecture faite du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement de tarification numéro 172-2010 afin de fixer les tarifs pour divers services municipaux.

QUE le règlement numéro 172-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

09-12-514

**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2010-2011-2012**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit adopter, à chaque année, un programme triennal d'immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Ville et dont la période de financement excède douze (12) mois ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt et ne dispense pas de l'obligation de décréter ces dépenses en capital par règlement d'emprunt ou autrement et de pourvoir à leur financement, le tout conformément à la *Loi* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013, tel que déposé.

**Procès-verbal du Conseil municipal
de la Ville de Brownsburg-Chatham**

6

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2011-2012-2013

(En millier de \$)				
CATÉGORIE D'INVESTISSEMENT	2011	2012	2013	PTI TOTAL
Infrastructures de voirie	320,0\$	240,0\$	225,0\$	785,0
Amélioration camping	120,0	405,0	500,0	1025,0
Bâtiments	50,0	45,0	50,0	145,0
Remplacement de véhicules	335,0	25,0		360,0
Infrastructures d'acqueduc & d'égoût	18150,0	150,0	150,0	2115,0
Petits équipements	20,0	20,0	20,0	60,0
Parcs	300,0			300,0
Infrastructures de voirie		1250,0		1250,0
Remplacement de véhicules		335,0		335,0
				-
Bâtiments		100,0	1500,0	1600,0
Remplacement de véhicules			430,0	430,0
Investissements totaux	2960,0\$	2570,0\$	2875,0\$	8405,0\$
Moins : Subventions et fonds ⁽¹⁾	1720,0	-	750,0	2470,0
À la charge des citoyens (nes)	1240,0\$	2570,0\$	2125,0\$	5935,0\$
<small>(1) fonds de roulement et fonds de parcs</small>				

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2010

Des contribuables posent des questions sur le budget 2011, le taux de taxe foncière générale, les tarifs de compensations et les taux variés ainsi que sur le programme triennal d'immobilisations et monsieur le Maire, Georges Dinel, lui répond.

09-12-515

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20h20, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire et GMA
Greffière et directrice générale adjointe